

L'avocat se leva :

— La Cour rentre en séance, dit-il ; attendez, on vous appellera.

Et il regagna son banc, le front mouillé d'une sueur froide.

Les juges occupaient leurs places respectives.

Les jurés défilèrent lentement.

Un silence de mort planait sur l'assemblée.

Chacun se sentait le cœur pris comme dans un étouffement. Enfin, la sonnette fut agitée, et le président du jury se leva.

Alors, relisant avec une lenteur mesurée les questions posées par la Cour, le président en vint ensuite à prononcer cette formule :

— *Sur mon honneur et ma conscience, oui, l'accusé est coupable.*

Et affirmativement aussi on admis les circonstances atténuantes.

Lazare fut introduit.

Il devina tout après avoir regardé Bernard.

Et dit à sa femme ce seul mot :

— Que la volonté de Dieu s'accomplisse !

Il fallut relire cette sentence de châtiment.

L'accusé l'eut entendu sans pâlir.

L'application de la peine suivit immédiatement...

Lazare était condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Toute la salle frémît électriquement ; des expressions de regret, des larmes s'entendirent ; il n'y avait que pitié dans toutes les âmes.

— Lazare, demanda le président, avez-vous quelque chose à dire ?

Le fermier se leva.

Sa belle et mâle figure, transfigurée sous l'empire d'une suprême douleur et d'un courage héroïque, sembla rayonner sur la foule abattue, et, posant la main sur sa poitrine, il dit d'une voix calme :

— *Sur mon honneur et ma conscience, je jure que je suis innocent.*

— Lazare, reprit le président, vous n'objectez rien par rapport à l'application de la peine ?

— Rien, monsieur le président. Ici, je le crois, chacun a parlé selon sa conviction, les jurés comme les juges... Je vous remercie de votre bonté, et je prie mon avocat de recevoir l'expression de toute ma reconnaissance.

Le condamné retomba sur son banc.

Mais déjà Jeanne-Marie était debout.

Elle quitta la place qu'elle occupait en face de Lazare, et s'avantant presque au pied du tribunal :

— Messieurs les juges, dit-elle, messieurs les jurés, et vous tous qui avez vu mon mari sur ce banc d'infamie, je vous adjure de vous souvenir de la parole que je prononce et du serment que je fais ; *Sur mon honneur de femme, et sur ma conscience de chrétienne, Lazare est innocent ! Vous le condamnez, je me tais, je me courbe devant Dieu sous le poids de ma misère, mais je ne léguerai point la honte à mes enfants ! Lazare, tu vas partir pour le bagne, et tu y souffriras ta passion ; moi je reste ! je veille, je lutte ! Il faudra que mes yeux soient éteints, mes jambes roidies et ma langue glacée, si avant cinq ans je ne sais point le nom du meutrier véritable... si je ne l'amène point devant vous tous pour laver dans sa honte la probité de mon mari... La pauvre fermière du Grand-Moutier n'a que la vaillance de son cœur et son grand amour pour l'époux*

qu'elle a reçue de Dieu, eh bien ! elle croit, elle, la simple, la pauvre, l'abandonnée, que le Seigneur fera plutôt un miracle que de laisser périr cet homme aux galères ! Recevez-vous tous mon serment ? demanda-t-elle avec une énergie sublime.

— Oui, tous ! tous, cria la foule comme une voix.

— Et si j'ai besoin d'aide, vous m'en donnerez ?

— Oui ! oui !

— Alors, Messieurs, continua Jeanne-Marie en posant la main sur la table où l'on avait réuni les pièces à conviction, je vous demande ce couteau... ce couteau à lame rouge, marqué d'un H et d'un V., seul indice qui puisse m'aider à trouver le coupable.

Le président se leva, le prit et le tendit à la fermière.

— Que Dieu vous soutienne, dit-il, vous êtes un grand cœur !

— Merci, dit Jeanne-Marie d'une voix redevenue douce et presque plaintive.

Et elle redescendit vers Lazare tenant dans ses mains tremblantes le couteau rouillé...

— Jeanne-Marie ! dit le fermier, tu veux donc m'ôter tout courage !

— En gardant le mien !

— Ah ! pauvre femme ! faut-il se quitter quand on s'aimait tant !

— Nous nous reverrons, mon Lazare, nous nous reverrons.

La foule s'écoula lentement, émue, bouleversée, électrisée.

(A continuer.)

EXPOSÉ DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ARRIVÉS DEPUIS JACQUES-CARTIER JUSQU'À CHAMPLAIN.

FONDATION DE QUÉBEC.

(Suite.)

IV

Mais Madame de Guercheville qui méditait alors l'établissement de St. Sauveur, que l'anglais Argall devait détruire en pleine paix—refusa d'accepter cette offre, ainsi que celle d'entrer en association avec de Monts parcequ'il était Calviniste, quoique Champlain se fut porté garant de la droiture de ses intentions.

“Madame de Guercheville, dit M. l'abbé Féland, dut regretter plus tard de n'avoir pas employé, pour un établissement sur le St. Laurent, les fonds qu'elle dépensa inutilement à l'embouchure de la rivière Pentagouët. Possédant beaucoup de crédit à la Cour, ayant d'amples ressources à sa disposition, Madame de Guercheville, en s'associant avec de Monts et donnant ainsi une plus libre carrière à l'énergie et à la capacité de Champlain, aurait hâte le développement de la puissance française dans l'Amérique du Nord, et aurait bien plus utilement servi la propagation de la Religion chrétienne parmi les tribus Sauvages.” (1)

Ne pouvant s'entendre avec Madame de Guercheville, de Monts se rabattit sur ses co-religionnaires. Il fut alors convenu entre lui et Champlain, rapporte M. l'abbé Faillon, que Québec serait la propriété de de Monts, et quoiqu'il n'y eut plus de Société, ce